

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 25 (1911)
Heft: 2

Artikel: Armorial historique des maisons de l'ordre des Chartreux [suite]
Autor: Courtray, Albert-Marie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745269>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de l'héraldique, et qu'elles ont été beaucoup reproduites, je pense qu'on peut les donner comme armes des Reymond de la Vallée de Joux.

Les variantes portent essentiellement sur le 3^e coupé.

Sur une peinture conservée au Solliat, cette partition se blasonne: *parti de gueules à trois cotices en barre d'or, et d'argent à un lion d'or lampassé de gueules.*

Sur une peinture conservée au Bioux: *parti, barré de gueules et de sinople de huit pièces et d'argent à un lion d'or.*

Sur une matrice de sceau conservée au Brassus: *parti de sinople à trois cotices en barre de gueules, et d'argent au lion de*

Armor. Du Mont: *parti d'argent à trois cotices en barre de gueules et de . . . , au lion de*

Ex. sign. Reymond, châtelain du Lieu, 1785.

Armorial historique des maisons de l'Ordre des Chartreux

par

Dom Albert-Marie Courtray.

(Suite.)¹

(Planches III et IV et VIII et IX).

69—1299. Notre-Dame de Salettes,

ou la *Cour-de-Notre-Dame*, couvent de moniales au diocèse de Lyon, fondé dans ses domaines patrimoniaux par Humbert I, de la race et baron de La Tour-du-Pin, dauphin du Viennois par sa femme, fondatrice avec lui, Anne, fille et héritière de Guigue-Dauphin VI. Il fut supprimé par la Révolution française.

134—I. *D'or au dauphin vif d'azur, crété, lorré et barbé de gueules*, qui est du Dauphiné. (Pl. IV)

Un sceau de la chartreuse porte cet emblème, seul, sans écusson; un autre sceau a la Vierge dans un ovale accosté de deux dauphins et au-dessus de trois fleurs de lis (Vallier, p. 133 et 417). — Dans Dom Le Vasseur. — Au-dessus de la porte d'entrée, sur le plan cavalier du monastère, tableau ancien de la *Galerie des Cartes* de la Grande-Chartreuse, on distingue parfaitement un écusson, mais illisible; il paraît écartelé. Serait-ce du Dauphiné et de La Tour-du-Pin, ou de France?

¹ Voir les *Archives héraldiques suisses*, année 1908, p. 32, 77; année 1909, p. 78; année 1910, p. 26, 89, 156, 204; année 1911, p. 26.

135—II. En 1696: « *D'or à une Vierge de carnation vêtue d'azur, tenant l'Enfant Jésus entre ses bras aussi de carnation, le tout dans une niche d'azur accostée de deux flambeaux d'argent alumez de gueules, et un Saint Bruno au-dessous à genoux aussi de carnation, vêtu des habits de son Ordre.* » (Pl. IV)

Armorial de France, 32,204, p. 178, et 32,238, p. 133. Le saint Bruno est vêtu de *sable*.

Cette description est à peu près celle du premier sceau de Salettes donné par Vallier (p. 133), attaché à des documents de 1533 et 1541, et on ne doit la considérer que comme telle. Le dessin du sceau n'a pas de niche supérieure. Cette absence suffirait-elle à faire supposer qu'il s'agirait alors, comme modèle du blason, d'un autre sceau copié sur le type de celui-ci? On en peut douter, car l'empreinte vue par Vallier est fruste; il n'a pu deviner ce qui se trouvait de chaque côté de la Vierge: « deux pyramides, suppose-t-il, surmontées d'une boule. Au-dessous dans une niche un priant... Je serais plutôt tenté d'y voir la Vierge assise à droite sur un siège ou trône dont les deux soi-disant pyramides ne seraient que les bras ». N'est-il pas évident que ce sont les deux flambeaux relatés dans l'*Armorial de France*?

70—1300. Saint-Honoré, de Thuisson,

près d'Abbeville, en Picardie, précédemment aux templiers, chartreuse fondée dans son diocèse par Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, elle fut détruite par la Révolution française.

136—I. *D'or fretté de sable, à la fasce d'azur chargée de trois fleurs de lis d'or*, qui est du fondateur. (Pl. IV)

Ces armoiries « se voyaient dans la première cour du couvent . . . , près de la seconde entrée », dit l'abbé Lefebvre dans *La Chartreuse de Saint-Honoré à Thuisson*, Paris-Abbeville, 1885, p. 39 en note. — Dans Le Vasseur.

Elles sont bien celles de Guillaume de Mâcon: son tombeau en était orné à la cathédrale d'Amiens, selon Durand qui cite une demi-douzaine de références dans *La Cathédrale d'Amiens*, Amiens-Paris, 1901-1903, t. II, p. 414.

137—II. En 1696: « *D'argent à un buste de S^t Honoré de carnation, vêtu en évêque, la mitre en teste, le tout au naturel.* » (Pl. VIII)

Armorial de France, 32,220, p. 276, et 32,253, p. 369, où le « naturel » consiste en aube et chape de gueules, fermail d'or, en forme de quintefeuille, collet de sinople, mitre à la moderne, d'or, brodée et croisée de pourpre.

Le seul sceau de Vallier, p. 136, pour cette maison, présente bien ce type, mais on a donné un air de prélat de cour au saint du blason, qu'on ne saurait accepter comme le véritable écu du monastère.

71—1300. [Notre-Dame de] Beaulieu, d'Eymeux,

près de Romans, au diocèse de Valence, en Dauphiné, acquise du prieuré de Saint-Robert-de-Cornillon par les moniales de Parménie (voir 1259), en échange

d'une de leurs possessions, Saint-Georges de Plantes, fondation d'Ysmidon de Planta, ou Plantes. Une colonie, bientôt suivie de la communauté de Parménie, s'y installa. Quelques années après, plusieurs religieuses retournèrent à leur ancien monastère; d'autres restèrent jusqu'en 1310 à Eymeux qui fut rendu au prieuré Saint-Robert. En acceptant Eymeux, les moniales s'engagèrent à conserver la charge d'acquitter envers Ysmidon de Planta les obligations dues aux fondateurs défunts: elles regardaient donc leur nouvelle demeure comme fondée principalement par lui.

Armoiries inconnues.

Il n'est pas question de cette famille Planta ou Plantes dans l'*Armorial de Dauphiné*, ni de cette chartreuse dans Le Vasseur.

72—1301. Notre-Dame de Valprofonde,

au diocèse de Sens, non loin de Joigny, en Champagne, érigée par Isabelle de Mello, dame de Saint-Dominique et de Tirouelle, comtesse de Joigny par son premier mari, et veuve en secondes noces de Imbert de Beaujeu, seigneur de Montpensier, connétable de France, qui avec sa femme acheta l'emplacement du monastère. Cette maison disparut sous la Révolution française.

138—I. *Parti, au 1^{er} de sable semé de billettes d'or, au lion du même brochant sur le tout, qui est de Beaujeu-Montpensier; au second d'or à deux fasces de gueules, accompagnées d'un orle de merlettes du même, qui est de Mello* (Pl. VIII)

Dom Le Vasseur donne comme *1^{er} parti* les armes de Beaujeu: *d'or au lion de sable surmonté* — la vraie version est *chargé* — *d'un lambel à cinq pendants de gueules*. Il s'est trompé, d'après Douët d'Arcq dans lequel on lit, tome I, p. 294, n° 194: « Imbert de Beaujeu, sgr de Montpensier, connétable, 1271.

« Sceau rond de 63 mill. Arch. de l'Empire, J. 426, n° 9.

« Sceau équestre aux armes (un lion rampant sur champ semé de billettes). Le P. Anselme (VI, 81) dit *d'or au lion de sable chargé d'un lambel à cinq pendants de gueules*. Les éditeurs du Trésor de Numismatique, qui avaient le sceau sous les yeux, sont tombés dans la même erreur.

« . . MB'TI . D' . BELLOIOCO : DNI . MOTISPACERII . CONESTABVLI FRA

« Contrescel: Écu portant un dauphin (armoiries des Dauphins d'Auvergne dont il descendait par sa mère).

« † SECRETV . YMB'TI . D' . B̃LLOIOCO . CONESTA (et dans le champ) BVLI FRANCIE. »

L'*Histoire illustrée des villes d'Auzances et de Crocq*, par Ambroise Tardieu et A. Boyer (Le Puy, 1888, p. 79), attribue aux Beaujeu seigneurs de Montpensier, de Crocq et autres lieux, — avec ces émaux: de sable pour le champ, et d'or pour les figures, — les mêmes armoiries, que l'on voit, dit-elle, sur le sceau de l'un d'eux, Humbert, connétable de France, mort vers 1286. Ils auraient donc abandonné le blason patrimonial et pris celui de la famille de Montpensier à laquelle ils avaient succédé,

Au *parti* de Mello, Dom Le Vasseur met les merlettes *de sable*, contrairement à Rietstap, Grandmaison, d'Eschavannes et à l'*Armorial des évêques et archevêques de Lyon* (op. cit., p. 58). Celui-ci donne l'écusson de Mello à l'oncle d'Isabelle, Guy, évêque d'Auxerre, nommé archevêque de Lyon en 1269.

Le nombre de merlettes ne paraît pas essentiellement déterminé : les uns avec Rietstap en donnent neuf, les autres, comme l'*Armorial des évêques et archevêques de Lyon*, se contentent de huit, Grandmaison dit simplement *orle de merlettes*. Leur position surtout est caractéristique. Un sceau d'Isabelle, comtesse de Joigny et dame de Montpensier, de 1289, décrit dans de Raadt (*Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants, recueil historique et héraldique*, Bruxelles, 1879-1901, 4 vol. grand in 8°, t. II, p. 459), la représente accostée de deux écus : l'un au lion sur champ probablement semé de billettes, que l'auteur avec un point d'interrogation prend pour une bordure engrêlée ; l'autre à deux fasces et six merlettes. Le contrescel est parti, d'un aigle (d'or sur champ d'azur, qui est de Joigny), et de deux fasces avec quatre merlettes. A la Salle des Croisades du château de Versailles, l'écu de Dreux de Mello, connétable de France sous Philippe-Auguste, n'a que six merlettes de gueules en orle.

139—II. En 1696 : « *D'azur à une Sainte Vierge tenant l'Enfant-Jésus sur son bras senestre d'argent, accostée en pointe de deux plantes de fleurs d'or.* » (Pl. VIII)

Armorial de France, 32,219, p. 43, et 32,252, p. 59.

Est-ce là le type d'un sceau de la chartreuse inconnu à Vallier, qui semble commettre une erreur en lui en attribuant un qui ne lui revient pas, le premier de la page 138, représentant la Vierge sur un écu à *la croix pattée, cantonnée de quatre cœurs percés d'un poignard*, accosté de deux religieuses agenouillées ?

Ce sceau-matrice, que l'auteur ne savait où trouver, appartient au docteur Gros, de Boulogne-sur-Mer, et sa légende porte simplement : *Sigillum Conventus Vallis Gracie alias Vallis Profunde*, sans les abréviations *Sce M (Sancte Marie)* que Vallier a cru lire sur une empreinte entre les mots *Vallis* et *Gracie*, séparés seulement par des rinceaux. Or il y avait une abbaye bénédictine de femmes, appelée *Val-profond*, puis *Val-de-Grâce*, dans l'ancien doyenné de Châteaufort, au diocèse de Paris.

Cette abbaye « existait déjà au douzième siècle. Les bâtiments, situés à un kilomètre du village de Bièvres, dans un lieu très retiré, ne paraissent pas avoir eu jamais une grande importance. Le monastère eut beaucoup à souffrir pendant les guerres des XIV^e et XV^e siècles. Il se releva de ses ruines sous le règne de Louis XII, et la reine, Anne de Bretagne, voulut qu'il prit le nom de Val-de-Grâce. Les guerres de religion furent, pour l'abbaye, une cause de nouveaux désastres. Enfin la reine Anne d'Autriche obtint la translation des religieuses à Paris, au Faubourg St-Jacques, et leur fit construire ces magnifiques édifices qui nous restent comme un des plus beaux modèles de l'architecture française au XVII^e siècle. » (F. de Guilhermy : *Inscriptions de la France*, t. III, p. 253, et t. I, p. 377.)

Selon M. Roger Rodière, de Montreuil-sur-Mer, de qui je tiens cette bienveillante communication, le sceau qui nous occupe appartient à cette abbaye. Je partage son sentiment pour trois motifs : La chartreuse de Valprofonde n'est pas connue sous le nom de Val-de-Grâce, inscrit sur la légende ; les religieuses, qui sont dans le champ, signifient assez que le sceau est celui d'un couvent de femmes ; on ne voit pas à quel événement de la chartreuse se rapporterait l'écusson gravé dans le bas.

73—1303. Notre-Dame de Chaleis,

près de Voreppe en Dauphiné. C'était d'abord un simple ermitage institué à l'instar de la Grande-Chartreuse, par saint Hugues, évêque de Grenoble, et dans son diocèse, en 1108, probablement avec les largesses de Guigue III, comte d'Albon et de Vienne, et de sa femme Mathilde, fille du roi de Castille. Puis ce devint une abbaye qui passa entre les mains de divers Ordres jusqu'au jour où elle se transforma en prieuré cartusien. Celui-ci fut uni à la Grande-Chartreuse en 1582, mais garda quelques religieux jusqu'à la Révolution française.

140. — *D'or au dauphin vif d'azur, crété, lorré et barbé de gueules*, qui est du Dauphiné. (Pl. VIII)

Dans Dom Le Vasseur.

Le titre de fondatrice n'est guère contestable à la famille souveraine du Dauphiné, qui intervint encore postérieurement dans les affaires du monastère, de façon à laisser présumer qu'elle avait fait beaucoup pour lui. On peut donc suivre Le Vasseur, sans même remémorer les armoiries anciennes des comtes de Viennois, car à l'époque où fut érigée la chartreuse, dont seule nous avons à nous occuper, le dauphin remplaçait partout les tours d'Albon, si tant est que celles-ci aient jamais été sculptées sur les monuments ou adoptées par des couvents.

74—1304. Saint-Laurent de Padula¹,

au diocèse de Capaccio puis de Diano, dans le royaume de Naples, chartreuse fondée par Thomas, seigneur de San-Severino et comte de Marsico. Au début du XVI^e siècle l'abbaye bénédictine de Notre-Dame de Cadossa lui fut unie. Supprimée en 1806 par Napoléon I, rétablie en 1823, elle a été séquestrée en 1866 par Victor-Emmanuel II, roi d'Italie.

141—I. *D'argent à la fasce de gueules*, qui est de San-Severino. (Pl. VIII)

Dans Le Vasseur. — Sur le portail de l'église de Padula, construit dans la seconde moitié du XV^e siècle (fig. 68). — Sur un bas-relief, qui date de la fondation de la chartreuse, à l'escalier de l'hôtellerie, deux fois avec bordure chargée d'épis (fig. 69). — Sur la tombe actuelle du fondateur, au monastère, substituée à la primitive au XV^e siècle, aussi avec bordure chargée d'épis

¹ Corruption de *Palude*, marais,

(fig. 70). — Au-dessus de la porte, refaite au XVII^e ou XVIII^e siècle, de la chapelle funéraire du même, avec bordure (fig. 71). — Sur le Tableau *arbre généalogique cartusien*, mais *d'azur à la fasce de gueules*.



Fig. 70

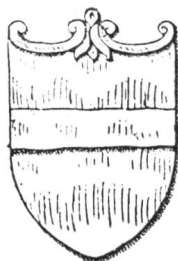


Fig. 68

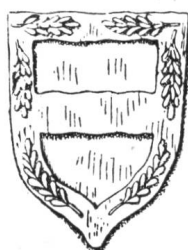


Fig. 69



Fig. 71

Armoiries de San-Severino, en marbre, à la chse de Padula, au fronton du portail de l'église, du XV^e s. (fig. 68), sur un bas-relief datant de la fondation, à l'escalier de l'hôtellerie (fig. 69), sur la tombe du fondateur refaite au XV^e s. (fig. 70), et au-dessus de la porte de la chapelle funéraire du fondateur construite au XVIII^e s. (fig. 71); dessins extraits de l'Histoire du monastère, sous presse, et communiqués fort aimablement par l'auteur,

Mgr Sacco, professeur à Rome.

Doit-on attribuer à l'ignorance du sculpteur, comme on le fait souvent en pareille circonstance, les divergences des cinq blasons qui sont à la chartreuse ? Ce serait une explication sommaire et trop commode. La famille des San-Severino, non moins que leur écu, n'a pas encore été sérieusement étudiée. Les généalogistes ne les remontent pas au-delà du jour où ils devinrent comtes de Marsico dans la personne du grand-père de notre fondateur. Celui-ci eut trois fils : Henri, l'aîné, continua la lignée, éteinte en 1572, des comtes de Marsico, dont les quatre derniers furent aussi princes de Salerne depuis 1463. Jacques, le deuxième, fut la souche des comtes de Tricarico, fief qu'il tenait de sa mère, et de qui descendent, entre autres, les princes de Bisignano, titre que Luc de San-Severino porta le premier en 1465. Enfin, Guillaume était seigneur de Padula, de Sanza et autres lieux.

Ont-ils tous usé du même blason ? Rietstap, le moins mauvais des armoiristes universels, mais encore superficiel, erroné et très incomplet, se contente d'écrire : « SAN SEVERINO. — *Naples*. D'argent à la fasce de gueules. — Ou : D'argent à la fasce de gueules ; à la bordure d'azur. — Ou : D'argent à la fasce de gueules ; à la bordure de gueules chargée de neuf étoiles d'or. *Cimier* : une

tête de cheval au naturel.» A quels membres ou rameaux de la maison se rapportent ces différentes versions? C'est ce que je regrette qu'il ne mentionne pas.

Un autre compilateur, le comte Bérard Candida-Gonzaga, dans *Memorie delle Famiglie nobili delle provincie meridionali d'Italia*, Naples, 6 volumes in-4^o, 1875, a voulu être plus explicite, mais a-t-il réussi à démêler la vérité? Il dit, en terminant l'article San-Severino, t. II, p. 127: «Armes — d'argent à la fasce de gueules. Cimier — Cheval gai, issant. Manteau et couronne de prince. L'écu posé sur la croix de Malte. — Les princes de Salerne écartelaient leur blason avec celui d'Aragon. — Les comtes de Tricarico, de qui descendent les princes de Bisignano, bordaient leur écu d'azur.» Au tome VI^e, *Correzioni ed aggiunte* (p. 162), il cite comme monuments aux armes de San-Severino: «Roma, SS. Trinità; Marsico, Cattedrale; S. Lorenzo della Padula.»

Ces renseignements ne sont pas suffisants ni assez détaillés.

M^{gr} Sacco, auteur d'une histoire de Padula sous presse, de qui je tiens la nomenclature des écus qu'on voit à cette chartreuse, ignore ce qui reste de souvenirs des San-Severino à la cathédrale de Marsico. Il a bien voulu, cependant, approfondir la question de leurs armoiries selon ses moyens. Munis du résultat de ses recherches, nous pouvons établir ce qui suit.



Fig. 72



Fig. 73



Fig. 74

Sceaux inédits, pendus à l'acte d'échange de certaines terres contre le prieuré de Padula, du 14 oct. 1305: † s[igillum] THOM D' S[AN]C[T]O SEVERIN (fig. 72, l'écu, cantonné de l'attribut des quatre évangélistes); † S' HENRICI D' S[AN]C[T]O SEVERINO (fig. 73); † S' GVILIELMI D' S[AN]C[T]O SEVERINO . . . ✱ (fig. 74).

Les sceaux du fondateur et de ses fils Henri et Guillaume se trouvent au contrat officiel d'échange définitif du prieuré de Padula, qui appartenait à l'abbaye de Montevergine. Cet acte, daté du 14 octobre 1305, est conservé aujourd'hui à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Cava dei Tirreni, nouvelle armoire, LIII, n^o 37. Le sceau du comte Thomas porte l'écu à la fasce seule. Tout au plus l'extension qu'a prise l'écrasement de celle-ci, permettrait de supposer qu'elle était chargée d'un meuble en relief (fig. 72). Le sceau d'Henri, tige des comtes de Marsico, a sur l'écu la fasce accompagnée en chef de trois billettes ou objets frustes (fig. 73). L'écusson du troisième renferme avec la fasce une bordure composée (fig. 74).

Le comte Thomas usait donc du blason familial simple. C'est celui qui est à la façade de l'église de Padula et qui doit être en conséquence regardé comme celui du monastère. Son fondateur avait aussi un emblème personnel,

qu'il ajoutait parfois dans une bordure à son écu, des épis, signe d'opulence et de fertilité. Il l'a fait mettre à Padula de son vivant, et il est gravé sur son monument funèbre au même lieu. En Italie, les emblèmes personnels ou une manière individuelle de les porter ne sont pas rares: on pourra s'en convaincre aux chapitres des chartreuses de Lucques (1338), de Florence (1341) et de Belriguardo (1345).

Les descendants aînés de Thomas, les comtes de Marsico, ne portèrent pas non plus la bordure, probablement jusqu'aux princes de Salerne, à qui tous les armoriaux l'attribuent, de gueules chargée de neuf étoiles d'or, pour une raison inconnue; et leurs armes ne sont jointes à celles d'Aragon qu'à partir du mariage de l'avant-dernier, Robert, avec Marie, fille d'Alphonse, frère naturel de Ferdinand le catholique. Interrogé par M. le comte de Collegno sur cette bordure étoilée, M. Candida-Gonzaga avoua qu'il l'avait rencontrée, bien qu'il ne l'ait pas signalée et qu'il laisse croire tout l'opposé. Fait singulier! des étoiles ornent l'écu de sept familles du nom de Salerno, d'après le *Dizionario storico blasonico delle famiglie nobili e notabili italiane estinte e fiorenti, compilato dal Commendatore G. B. di Crollanza*, Pisa, 1886, 3 vol. in-8°. Ce n'est pas l'emblème de la ville de Salerne qui est le buste de Saint-Mathieu, son patron, ni celui de la province qui est une boussole. M. de Collegno se demande si les étoiles ne proviendraient pas du mariage d'Antoine, comte de Marsico, arrière-petit-fils de Thomas, avec Isabelle des Baux, dont la famille portait *de gueules à l'étoile de seize rais d'argent*, ainsi que nous l'avons vu à l'article de Saint-André-des-Ramières, en 1145.

Les comtes de Tricarico, issus de Jacques, second fils de Thomas, devaient porter la bordure d'azur. M. Candida-Gonzaga l'affirme, et son témoignage est en quelque sorte corroboré par les trois tombes de Jacques, Ascagne et Sigismond de San-Severino, fils de Hugues, comte de Saponara, d'un rameau des Tricarico. Ces tombes du XVI^e siècle, à l'église napolitaine des Saints-Séverin-et-Sosie, portent des écus semblables: parti au premier à la fasce et bordure chargée de huit besants, au second à la croix et lambel brochant en chef, qui est de la mère des défunts, Hippolyte de' Monti, famille dont Rietstap blasonne l'écu: *d'argent à la croix de sable, au lambel de gueules brochant, en chef*. Les besants étaient la brisure particulière des Saponara.

Mais, détail curieux que ne laissent soupçonner ni Rietstap, ni Candida-Gonzaga, les comtes de Tricarico, dès qu'ils devinrent princes de Bisignano, au moins, se débarrassèrent de la bordure, peut-être à l'époque où les Marsico-Salerne leurs aînés l'adoptèrent. Exception rare d'une brisure portée par la ligne directe, tandis que leurs cadets l'abandonnaient! Ce fait est avéré par plusieurs monuments de Naples: la tombe de Ferdinand de San-Severino-Bisignano, dans l'église de Saint-Jean-à-Carbonara, de la seconde moitié du XV^e siècle; la tombe de Galéas de San-Severino-Bisignano¹, dans l'église de Sainte-

¹ Les *Guides* imprimés de Naples le disent cardinal. On ne trouve dans les auteurs qui ont traité spécialement des cardinaux, aucun de ceux-ci, du nom de San-Severino, appelé Galéas.



Fig. 75

Armoiries modernes de Padula sur le tableau, représentant cette maison, de la *Galerie des Cartes* de la Gde-Chartreuse. Réduction.

Marie-la-neuve, de la fin du même siècle; l'église du *Gesù*, construite par un prince de Bisignano à la fin du XVI^e siècle; une autre église dans le même cas, et la tombe du cardinal Lucius de San-Severino-Bisignano, archevêque de Salerne, enterré en 1623 dans la salle du trésor annexée à la sacristie de sa métropole, qui ont toutes l'écu à la fasce *sans bordure*.

Il en est de même sur deux pierres tombales aux légendes usées de la Trinité-des-Monts, à Rome, — église citée par M. Candida-Gonzaga, — dont l'une doit être d'Antoine de San-Severino-Bisignano, cardinal-évêque de Porto, mort en 1543, et l'autre, plus récente, du XVII^e siècle, d'un personnage inconnu.

Pour ce qui est de l'écu placé au-dessus de la chapelle funéraire du fondateur, à quelle raison en attribuer la bordure sans épis? On l'ignore.

Et quant au cimier composé d'un cheval issant, ni le manteau et la couronne de prince, ni le cimier des écus de Padula n'autorisent à l'attribuer indistinctement à tous les membres de la famille.

142—II. Depuis le XVI^e siècle et simultanément au 1^{er}: *D'argent au gril de sable posé en fasce, le manche à senestre, surmonté d'une palme de sinople et d'une crosse d'or passées en sautoir et sommées d'une mitre d'or.* (Pl. VIII)

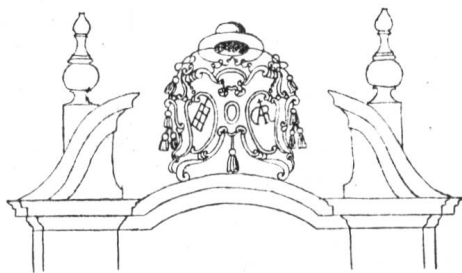


Fig. 76

Fronton de la porte de la cellule priorale de Padula. Écussons au gril et au monogramme CAR(tusia).

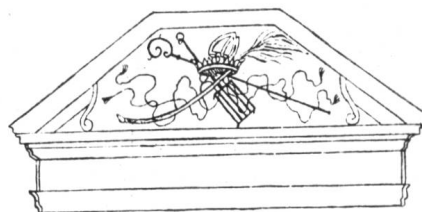


Fig. 77

Fronton de l'escalier qui conduit au cloître de Padula, aux emblèmes de cette chartreuse.

Au bas du tableau figurant cette maison, de la *Galerie des Cartes* de la Grande-Chartreuse. L'écu y est timbré d'un chapeau épiscopal à 6 glands (fig. 75). — On le voit, représentant plus ou moins tous ces emblèmes, sur des documents en papier, et sur marbre dans plusieurs endroits du monastère, suivant Mgr Sacco (fig. 76 et 77).

Il symbolise l'union de la chartreuse et de l'abbaye de Cadossa par les attributs du Titulaire de l'une et les insignes de l'autre.

Sur le tableau de la *Galerie des Cartes*, on remarque deux écussons blancs, le premier soutenu par deux anges et timbré d'une couronne au-dessus de l'entrée, le second, aussi timbré d'une couronne, au fronton de la porte qui de la cour d'honneur donne accès aux lieux réguliers. L'entrée ayant été modifiée depuis la Révolution, ces écussons n'existent plus.

75—1305. Saint-Jean-Baptiste de Menedékszirt

(= la Pierre-du-Refuge), au diocèse de Esztergom, comitat de Szepes, en Hongrie, dans un lieu qui avait porté le nom de Lethonkö (Schauberg, en allemand), où se réfugièrent en 1242, époque de l'invasion des Tartares, les habitants de Szepes (Zips, en allemand). Ils y élevèrent une petite église, appelée *Capitulum Lapidis Refugii*. Le nom de *Lapis refugii*, en hongrois Menedékszirt, fut substitué à celui de Lethonkö, par reconnaissance, d'après l'abbé Dedek dans son ouvrage intitulé *A Karthausiak Magyarországbán*, Budapest, 1889¹. Les chartreux y vinrent à l'instigation de Martin, curé de Zsákócz. Le diplôme pour assurer la fondation fut délivré en 1299, par Jourdain, XXIV^e comte de Szepes, mais on ne posa qu'en 1305 la première pierre du monastère, rasé en 1543, lors des luttes de Zápolya contre l'Autriche (*ibid.*).

143. — *De gueules à la croix d'argent.* (Pl. VIII)

En tête du chapitre qui traite de la fondation de Menedékszirt, dans Dedek, page 79, la vignette se compose de cet écu répété trois fois. Or toutes les illustrations de son livre ont rapport au texte, malgré l'absence d'explication; nous en aurons un exemple à Lechnicz (1319). Il en doit être de même ici, bien que je ne sache de quel personnage la chartreuse pouvait tenir cette armoirie.

En blanc dans Dom Le Vasseur.

76—1306. Notre-Dame de La Part-Dieu,

au diocèse de Lausanne, dans le canton de Fribourg en Suisse, fondé par Guillemette de Grandson, veuve de Pierre de Gruyères qui ne régna pas, et par son fils, Pierre III comte de Gruyères. Elle fut supprimée par le gouvernement radical de Fribourg, en 1848.

144—I. *De gueules à la grue d'argent, le vol dressé*, qui est de Gruyères (Pl. VIII)

Sur quatre sceaux postérieurs au XV^e siècle, dont trois armoriaux avec la Vierge-Mère pour cimier, tous décrits par Vallier, p. 140-141. — Dans un cartouche sculpté, qui comprend même l'Assomption, au tympan du portail de l'église de la chartreuse (fig. 78). — Sur quelques objets à La Valsainte, provenant de

¹ Ce que dit Le Couteulx (*op. cit.*, t. IV, p. 463), « nos Lapidem Refugii appellamus, patria lingua *Lethenkow* », est donc erroné.



Fig. 78

Tympan en bois sculpté du portail de l'église de La Part-Dieu.

La Part-Dieu, notamment sur la corniche d'un meuble qui se trouve dans la grande salle à manger de l'hôtellerie (fig. 79). — Sur le Tableau de Le Vasseur, dont l'écusson du *Brevis Indiculus* est vide. — Dans Herrliberger, *op. cit.*, t. II, p. 476, au pied de la planche 215, représentant cette maison (fig. 80). — Dans l'*Armorial historique du Canton de Fribourg*, et dans l'*Armorial de l'Ordre des Chartreux*, par Dom Bernard Peter, dernier profès de La Part-Dieu.



Fig. 79

Médaillon en bois sculpté au fronton d'un meuble à La Valsainte et provenant de La Part-Dieu.

La grue de Gruyères a une posture spéciale qui n'est pas celle qu'on lui voit ordinairement en blason, avec sa *vigilance*, ainsi que la donne faussement à notre monastère Seyler, dans la réédition de Siebmacher (*op. cit.*). Et Rietstap, aux comtes de Gruyères, a tort de dire «le vol et la patte dextre levés». Elle n'est pas non plus *essorante*, comme d'autres la décrivent, puisqu'elle ne prend pas son vol. Si sur deux ou trois sceaux, les plus anciens des comtes, elle a les

pattes jointes et les ailes fermées, le plus grand nombre la représente ferme sur ses deux pattes, la dextre en avant dans une attitude belliqueuse, les ailes plus que levées, tout à fait verticales d'après le *Manuel généalogique pour servir à l'histoire de la Suisse, publié par les soins de la Société suisse d'héraldique*, t. I, *Les Dynastes*, Zurich, 1900-1908, pl VIII. C'est ainsi qu'elle se voit partout à l'antique château et à la petite ville de Gruyères.

145—II. Depuis 1369, simultanément au précédent: *Coupé, en chef de gueules à la croix d'argent*, qui est de Savoie moderne; *en pointe de gueules à la grue d'argent, le vol dressé*, qui est de Gruyères. (Pl. IX)

Dans Kuenlin, *op. cit.*, t. II, p. 228. — Sous le pied d'un calice du XVII^e siècle, à La Valsainte¹, où la croix est alaisée, dans un chef, et accostée des initiales de La Part-Dieu, P. D. (fig. 81). — Sur la partie inférieure du meuble de la grande salle à manger de La Valsainte, mais la croix, minuscule, y cantonne simplement la grue à dextre (fig. 82). — Dans les *Notes généalogiques et historiques des anciens comtes de Gruyères et d'Ogo*, par Bourquenoud, *op. et loc. cit.* La croix, transformée aussi en croisette, est placée au-dessus de la grue sans séparation de champ.

Les armes de Savoie furent jointes à celles de Gruyères, pour la même raison qui obligea La Valsainte à les joindre à celles de Corbières, dans les cir-



Fig. 80

Armoiries de La Part-Dieu au bas de la vue de cette chse dans Herrliberger, *op. cit.*, pl. 215.



Fig. 81

Écu de La Part-Dieu sous le pied d'un calice en vermeil, du XVII^es., provenant de cette chse et aujourd'hui à La Valsainte.

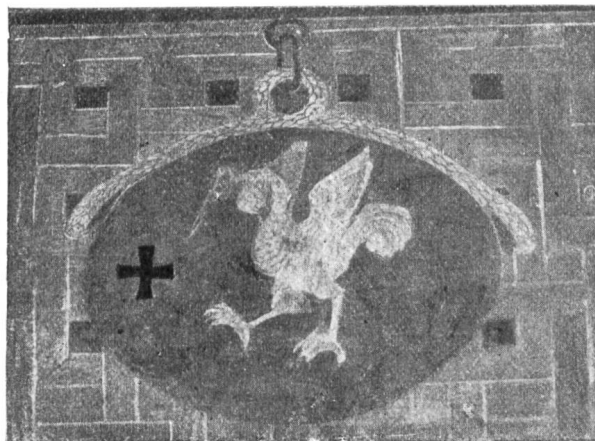


Fig. 82

Médaillon en marqueterie sur la partie inférieure du meuble dont il est question à la fig. 79.

¹ Lire sa description par Dom Louis de Massiac, dans le *Fribourg artistique à travers les âges*, planche VII de l'année 1907.

constances déjà expliquées (voir 1294), qui amenèrent la confirmation de la fondation par Amédée VI, comte de Savoie. L'acte délivré à La Part-Dieu est du 11 novembre 1369, le lendemain du jour dont fut daté celui de La Valsainte. Mais la grue fut seule employée, plus communément, après la cessation de la suzeraineté des ducs de Savoie sur la Gruyère, au XVI^e siècle, comme nous le voyons par tous les documents cités au n^o I.

77—1308. Notre-Dame du Mont-Renaud,

ou *Mont-Saint-Louis*¹, au diocèse ancien et près de *Noyon*, en Picardie, fondée par Renaud de Rouy, de Pont-l'Évêque, trésorier de Philippe IV le Bel. Le nom de Mont-Renaud lui vient du premier fondateur; celui de Mont-Saint-Louis lui fut donné par le roi qui, parce qu'il acheva, en 1310, de la construire et de la doter avec ses trois fils, et surtout à cause de sa position, en fut appelé principal fondateur. Cette chartreuse fut détruite à la Révolution française.

146—I. *D'azur semé de fleurs de lis d'or*, qui est de France ancien. (Pl. IX)

Sur un sceau attaché à deux documents, dont l'un de 1406 et l'autre de 1434, d'après Vallier, p. 141-142. — Dans Le Vasseur. (Pl. IX)

147—II. Depuis le règne de Charles V, qui réduisit le semé de son écu en 1376: *D'azur à trois fleurs de lis d'or*, qui est de France moderne.

Sur les deux contre-sceaux du précédent, l'un des deux, celui de 1434, seul avec écu.

Vallier, qui les décrit p. 142-143, remarque au sujet du second « que, s'il paraît plus moderne » que le sceau contre lequel il est appliqué, « malgré leurs différences de blason, et celle encore plus frappante du caractère de la légende », ils « doivent appartenir à peu près à la même époque, et . . . sont postérieurs à Charles V, sous le règne de qui on est d'accord pour placer l'adoption des fleurs de lis rangées 2-1 sur les armes de France ». Cette dernière raison seule n'est pas une preuve convaincante que le contre-sceau armorié, voire même l'autre à trois fleurs de lis dans le champ, soient postérieurs à Charles V, car bien avant la réduction officielle et fixe qu'il opéra, on voit des sceaux princiers n'ayant que trois lis. Par exemple, un sceau de Philippe VI, son grand-père, portait trois fleurs de lis surmontées d'une couronne (Quantin, *op. cit.*, col. 755). Sous le même roi, l'écu de l'*angelot*, monnaie d'or frappée de 1340 à 1342, n'en contient aussi que trois (*Nouveau Larousse illustré*). Pierre comte d'Alençon et du Perche, fils de saint Louis, a dans le bouclier d'un sceau équestre trois fleurs de lis avec bordure, tandis qu'il y en a six dans l'écu de son contre-sceau

¹ Le 16 juillet 1535, l'église reconstruite fut consacrée « ad honorem Dei, beate Marie et omnium Sanctorum, nec non ad memoriam beati Ludovici confessoris Francorum regis ejusdem ecclesie patroni ». *Essai sur l'Histoire de la Chartreuse de Noyon, officiellement appelée Mont-Saint-Louis et vulgairement Mont-Renaud*, par l'abbé A. Gallois, Compiègne, 1894, p. 54. Lefebvre et Vallier disent N.-D. du Mont-Renaud. Notre-Dame ne serait qu'un nom de lieu ou la Titulaire de la première église.

(Quantin, col. 698). A la «Société nationale des antiquaires de France, séance du 21 juillet 1909, M. M. Prinnet étudia les origines de la réduction à trois du nombre des fleurs de lys dans les armes de France. Il signala des sceaux du XIII^e siècle, le plus ancien de 1228. Cette réduction semble avoir pour origine la difficulté qu'éprouvait le graveur à figurer d'une façon claire un grand nombre de fleurs sur un champ exigü». (*Revue de l'Art chrétien*, 1909, p. 402). C'est bien cela: on n'en mettait pas davantage quand il n'y avait pas de place ou pour tout autre motif, mais rien n'était encore arrêté.

148—III. En 1696: «*D'azur à un St-Louis tenant de sa main dextre une main de justice et de sa senestre un sceptre royal, le tout d'or.*» (Pl. IX).

Armorial de France, 32,225, p. 263, et 32,259, p. 342.

Le type de ce blason est identique à celui des deux derniers sceaux, sans écu, de Vallier, p. 143, qui sont à proprement parler des cachets, dont le premier surtout a dû servir de modèle à la déclaration. Ils étaient tous deux sur des documents de 1774. Leur emblème serait mieux placé comme cimier des armoiries précédentes, avec la Sainte Vierge, plutôt que dans un écusson.

78—1308. Saint-Michel (Mont-), de Mayence,

chartreuse fondée dans un endroit appelé Val-Saint-Pierre, près Scharpfenstein, par Pierre, dit d'Aichspalt ou Aspelt, nom de son village natal, d'abord évêque de Bâle, puis archevêque prince-électeur de Mayence. Elle fut transférée en 1322 par son successeur Mathias de Buchet, près de Mayence, et supprimée en 1781 par une bulle de Pie VI, à la demande de l'archevêque du lieu, pour doter son université.

149. — *Écartelé: au 1^{er} et au 4^e, de gueules à la roue d'argent de 8 rais, qui est de l'Église de Mayence; au 2^e et au 3^e, de gueules à deux vires d'argent, l'une dans l'autre, qui est de Pierre d'Aichspalt.* (Pl. IX)

Dans Dom Le Vasseur, qui se tromperait toutefois en donnant *d'argent à deux vires de gueules*, d'après l'armorial manuscrit de Christian Wurstisen, p. 130, de la seconde moitié du XVI^e siècle, conservé aux archives de l'État à Bâle.

Une figure de l'*Histoire des Évêques de Bâle*, par Mgr Vautrey (Einsiedeln, 1884, t. I, p. 285), porte comme Wurstisen, alors que le texte dit par erreur «trois vires», p. 304.

A l'époque de la fondation de la chartreuse de Mayence, les évêques mettaient bien parfois deux écus accolés, l'un à leurs propres armes, l'autre aux armes de leur Église, dans le bas de leur sceau, ou chacun d'eux sur les côtés, quand ils ne se contentaient pas de l'un des deux, mais ils n'écartelaient pas encore leurs armoiries avec celles de leur Église.

M. Louis Bouly de Lesdain, analysant dans les *Archives héraldiques suisses* de 1903 l'ouvrage intitulé *Die Westphälischen Siegel des Mittelalters*, ou *Les Sceaux Westphaliens au Moyen-Age*, par les docteurs Philippi, Tumbült et Ilgen, Münster, 4 volumes in-folios, 1882-1900, écrit; p. 150: «Les sceaux épiscopaux

sont représentés par la série presque complète des évêques de Münster, Osnabrück, Minden et Paderborn.» Puis aux pages 155 et 156: Dans «la seconde moitié du XIV^e siècle, on voit les évêques commencer à combiner leurs armes personnelles avec celles de leur siège.» Quelques-uns chargent alors l'écu de leur Église de celui qui leur est propre. En «1373 apparaît un autre type, qui ne remplacera pas complètement l'autre avant la fin du XV^e siècle. Le sceau armorial de Melchior de Brunswick-Lunebourg, évêque d'Osnabrück, en offre le plus ancien exemple. Il porte un écu écartelé d'Osnabrück et de Brunswick.»

En parlant d'un autre ouvrage, M. de Lesdain dit dans la *Chronique des Livres et Revues* de la *Revue des Questions héraldiques*, Paris, t. IX, 1^{er} semestre de 1906, p. 286: «L'auteur donne à tous ses prélats, dès le XI^e siècle, des écus partis ou écartelés des armes de leur siège: ni dans les Pays-Bas, ni en France, ni en Allemagne ces combinaisons n'ont été usitées antérieurement à la fin du XIV^e siècle.»

Suivant *Das Mainzer Rad historisch und künstlerisch erläutert mit vielen Abbildungen*, de M. Clément Kissel, Mainz, 1900, une monnaie des premières années du XIII^e siècle, vers 1208, porte l'image équestre de l'archevêque de Mayence, couvert d'un bouclier à la roue, et une roue figure encore dans le champ. On retrouve cet écu cent ans plus tard dans les peintures du Balduinoem. Le premier sceau où il apparaît est celui de Conrad de Weinsberg, archevêque de 1388 à 1396.

D'après le *Codex diplomaticus exhibens Moguntiaca, jus Germanicum, et S. I. R. historiam illustrantia* de Gudenus (5 vol. in-4^o Gottingæ, Francfurti et Lipsiæ, 1743-1748, t. I, p. XXIII) Gérard II serait le premier des évêques de Mayence qui aurait placé une roue dans ses armes. Il doit s'agir de Gérard de Eppenstein, qui siégea de 1288 à 1304, mais cela peut s'entendre de cette manière, qu'il porta l'écu de son Église, parce qu'on le voit au Balduinoem qui date de son époque, ou comme le fit l'archevêque du commencement du XIII^e siècle, sans impliquer l'idée qu'il les joignit à celles de sa famille dans un même écusson.

Il est donc probable que Pierre d'Aichspalt n'écartela pas ses armes de celles de sa métropole, mais qu'il porta les siennes seules, ou les deux accolées, qui furent peut-être écartelées dans la suite par les chartreux du Mont-Saint-Michel, quand l'usage en devint général en Allemagne, au XV^e ou au XVI^e siècle.

Le dessin de Dom Le Vasseur présente cinq rais à la roue. Dans Siebmacher (*op. cit.*) on en voit huit à la 1^{re} partie, pl. 3, électeurs, six à la pl. 9 de la même partie, évêchés, à la 3^e partie, pl. 3 et à la 6^e partie, pl. 4, électeurs, et cinq à la pl. 220 de la 1^{re} partie, villes, tout cela pour Mayence. Les figures de Kissel (*op. cit.*) donnent tantôt une roue à huit, tantôt une roue à six rais. Cette dernière tend à prédominer aux XVII^e et XVIII^e siècles, époque de la décadence héraldique. Le nombre ordinaire des rais aux roues, en blason, est de huit, dit Grandmaison. Il est « chose indifférente », écrit Rietstap. A Mayence il semble avoir varié, et plutôt dans le sens de la diminution avec le temps. Mieux vaut adopter celui de huit, tel qu'il était au Moyen-Age.

Plusieurs autres chartreuses ont été fondées par des évêques. Dom Le Vasseur écartèle seulement ici les armes de l'Église cathédrale avec celles du

fondateur. Ce cas a pu cependant se présenter ailleurs, mais il n'est pas inutile de prévenir dès maintenant que la coutume de certains prélats de joindre d'une façon ou d'une autre dans le même écusson leurs armoiries propres à celles de leur Église n'a guère été pratiquée qu'en Allemagne et en Suisse¹. Dans les autres contrées, les évêques n'ont porté généralement que des armoiries personnelles. De là est venue comme conséquence l'habitude d'appeler en Allemagne et en Suisse *armes de l'Évêché*, et dans les autres pays *armes du Chapitre*, les armes de l'Église cathédrale ou métropolitaine, qui s'emploient seules pour les actes capitulaires du vivant de l'évêque, et de plus pendant la vacance du siège par les vicaires capitulaires.

79—1313. Tous-les-saints (Val-de-) de Mauerbach,

au diocèse de Passau jusqu'en 1729, puis de Vienne, en Autriche, chartreuse fondée par Frédéric-le-Beau de Habsbourg, archiduc d'Autriche, compétiteur au titre d'empereur d'Allemagne, en 1314, avec Louis V, de Bavière, qui régna seul après avoir emprisonné Frédéric, en 1323. Les frères de ce dernier, Léopold, Albert, Henri et Othon, sont appelés aussi fondateurs de cette maison, supprimée en 1782 par un de leurs descendants, Joseph II, de Lorraine-Habsbourg, empereur d'Allemagne.

150—I. *De gueules à la fasce d'argent*, qui est d'Autriche. (Pl. IX)

Sur deux sceaux de ce monastère, le premier et le quatrième de Vallier, p. 144 et 146, l'un apposé à un document de 1338, l'autre dont la gravure porte 1537. — Sur la petite porte d'entrée, réservée aux piétons, de la vue de Mauerbach, œuvre du XVIII^e siècle, de la *Galerie des Cartes* de la Grande-Chartreuse (fig. 83). — Au-dessus du portail d'un bâtiment de la cour intérieure, d'après une gravure du Dr Franz Scholz dans *Die Karthause Mauerbach, Separatabdruck aus den Berichten und Mittheilungen des Alterthums-Vereins zu Wien*, Band XXXV, 1900, p. 25 (fig. 84). — Dans Le Vasseur, mais sur l'aigle de sable à deux têtes en champ d'or, qui est de l'Empire.

La maison de Habsbourg abandonna son lion pour prendre les armes des ducs aborigènes d'Autriche lorsqu'elle leur succéda. Nous avons vu à l'article de la Sylve-Bénite (1116), quels sont les empereurs d'Occident qui avant le XV^e siècle prirent l'aigle bicéphale : Frédéric-le-Beau,

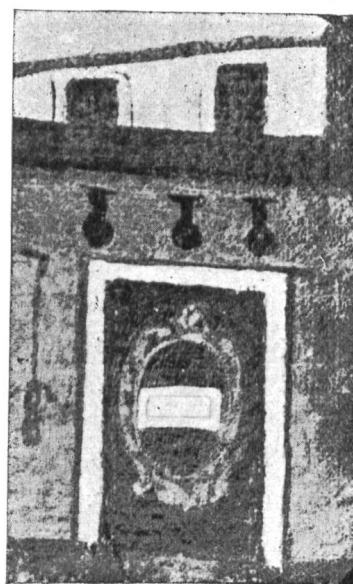


Fig. 83

Petite porte d'entrée armoriée de Mauerbach sur le tableau, représentant cette maison, de la *Galerie des Cartes* de la Gde-Chse.

¹ Bâle depuis le XV^e siècle, Lausanne depuis le XVII^e.

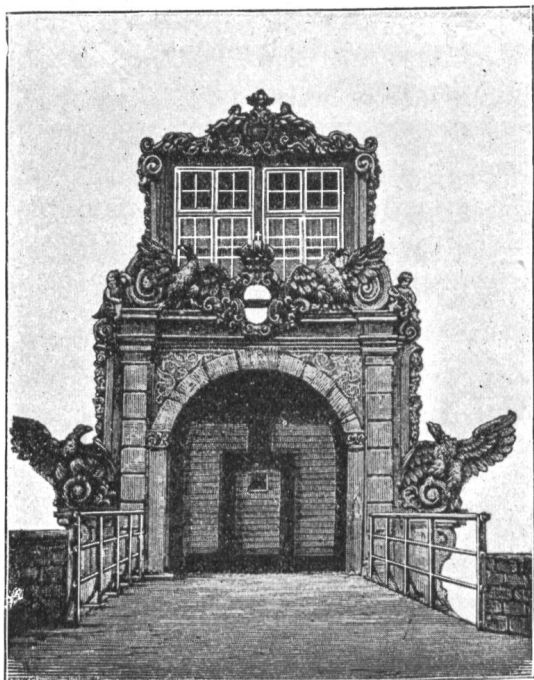


Fig. 84

Une porte intérieure armoriée de Mauerbach, d'après Scholz, *op. cit.*, p. 25.

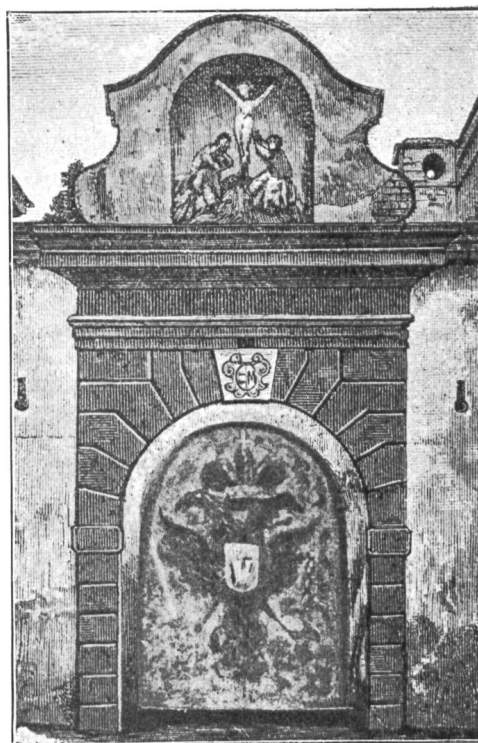


Fig. 85

Entrée de Mauerbach d'après Scholz, *op. cit.*, p. 23, avec les vantaux de la porte, que cet auteur ne donne pas, pris sur le tableau, représentant le monastère, de la *Galerie des Cartes* de la Gde-Chse.

compétiteur au trône impérial, ne les a pas imités. En revanche il est le premier qui ait placé ses armoiries familiales en cœur de l'aigle, d'après son petit sceau secret de 1325¹.

A Mauerbach la poitrine de cet oiseau est réservée au port d'autres emblèmes. Sur les battants de la grand'porte d'entrée du tableau de la *Galerie des Cartes* de la Grande-Chartreuse, on a peint en effet l'aigle à deux têtes avec un *sur le tout d'azur à deux jambes accolées de carnation posées sur un socle de gueules à la tablette de sable et dextrées d'une massue au naturel* (fig. 85). Ce *sur le tout* est reproduit seul dans le haut du même tableau, à droite, avec cette devise: *Adhuc stat* (fig. 86).

Le Dr Scholz, *op. cit.*, p. 20, dit aussi qu'au-dessus du tableau du maître-autel de la chartreuse, on voit l'aigle à deux têtes magnifiquement doré, ayant un écusson au milieu chargé de deux jambes brisées au-dessous du genou, posées sur un socle, ce qui représente les débris de la statue d'Hercule, avec une massue. En dessous on lit: *Adhuc stat*. Dans les appartements impériaux de la chartreuse, continue le même auteur, p. 25-26, un plafond figure en stuc le monastère, au-dessus duquel plane un aigle tenant dans ses serres un sceptre et une branche; à cet aigle deux anges offrent chacun une couronne et près de

¹ Seyler, *Wappen der Deutschen Souveraine und Land*, *op. cit.*

lui on distingue ces mots: aDhVC In CæsarIs . . . Le reste de l'inscription est couvert par un mur élevé pour faire des chambres. C'est le commencement de la devise de Frédéric-le-Beau. Interprétation confirmée par le fait que, au bas de la représentation du monastère, les jambes coupées et la massue d'Hercule se retrouvent soutenues par deux anges. Pour compléter l'inscription avec le chronogramme qu'elle renferme, il faut ajouter un ou deux mots qui contiennent nécessairement la lettre M. S'appuyant sur J. F. von Baumann (*Voluntarium imperii consortium inter Fridericum Austriacum et Ludovicum Bavarum*, Augg., Francofurti et Lipsiæ, 1735, p. 147), pour qui cet emblème et sa devise signifient que Frédéric, quoique dépossédé de l'empire par Louis de Bavière, conservait néanmoins ses droits à la dignité impériale, le Dr Scholz propose l'un de ces mots: MaIestate ou IMperIo, qui donnerait donc: aDhVC In CæsarIs MaIestate (ou IMperIo) stat, indiquant avec *majestate* l'année MDCCVIII, avec *imperio* 1709.



Fig. 86
Emblème particulier du fondateur de Mauerbach, dans le haut du tableau, représentant cette maison, de la *Galerie des Cartes* de la Gde-Chse. Réduction.

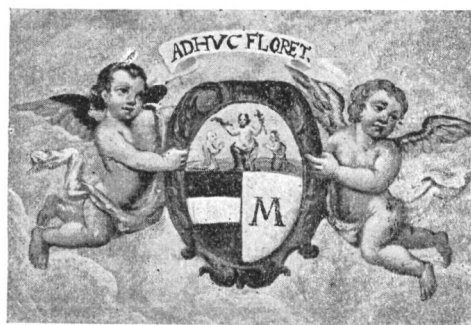


Fig. 87
Armoiries modernes de Mauerbach dans le haut du tableau, représentant cette maison, de la *Galerie des Cartes* de la Gde-Chse. Réduction.

151—II. Au XVII^e siècle: *Parti, au 1^{er} de gueules à la fasce d'argent, au second d'argent à la lettre M de gueules*, qui est de Mauerbach. (Pl. IX)

Sur deux sceaux armoriaux, les nos 5 et 6 de cette maison, dans Vallier, p. 148: le 5^e sans date, avec Jésus-Christ pour cimier, le 6^e sur un document de 1658. — Sur la façade de l'église de la vue de la *Galerie des Cartes*, et hors du plan dans le haut du même tableau, à gauche, avec émaux et un cimier qui ressemble aux scènes représentées sur les grands sceaux du monastère (fig. 87). — Au-dessous d'un plan de celui-ci, de 1730, avec semblable cimier, reproduit par Scholz, *op. cit.*, p. 18. — Dans plusieurs endroits de Mauerbach, notamment à la clé d'arc de la porte d'entrée, d'après le même auteur, p. 23 et suivantes (fig. 85).

80—1314. Assomption de Notre-Dame de Maggiano,
du diocèse et près de *Sienne*, en Toscane. Fondée par Richard de Petroni cardinal-diacre, de Sienne, elle fut supprimée par Napoléon I en 1810.

152. — *D'or au pal de gueules chargé de trois étoiles du premier, à cinq rais*, qui est de Petroni. (Pl. IX)



Fig. 88

Armoiries de la ch^{se}
de Maggiano, sur un
tableau, qui doit re-
présenter cette mai-
son, de la *Galerie
des Cartes* de la
G^de-Chse. Réduction.

Dans Le Vasseur. — Sur le Tableau *arbre généalogique cartusien*, avec des émaux et des figures défectueuses. — Dans le bas, avec pal d'azur, au-dessus du titre d'un tableau de la *Galerie des Cartes* (fig. 88), attribué par l'inscription, qui doit être d'une restauration, à la chartreuse de Mantoue et donnant comme date de fondation 1389, mais qui ne peut se rapporter qu'à la maison de Sienne, ou moins probablement à celle de Saint-Pierre de Pontiniano érigée en 1343 par Bindo de Petroni, prélat, car outre la vue du monastère il représente en haut l'Assomption, en bas deux personnages de chaque côté du titre, l'un en habits cardinales, et l'autre semblant figurer saint Pierre apôtre (patron des Petroni?).

Ce blason est bien celui des Petroni de Sienne d'après Rietstap. Ciacconi (*op. cit.*) le donne à notre fondateur dont le tombeau dans la cathédrale de Sienne le porte neuf fois. Tandis que sur ce monument funèbre et le tableau de la *Galerie des Cartes*, les étoiles sont à cinq rais, Ciacconi les met à six rais, nombre que paraît adopter Rietstap, puisqu'il n'en désigne aucun à Petroni. Il écrit, en effet, dans le *Dictionnaire des termes du blason* qui précède son *Armorial général*, t. I, p. XXII: « En France, en Artois, en Picardie, dans la Flandre française, en Angleterre, en Écosse, en Irlande, en Alsace, en Savoie, en Piémont, on donne aux étoiles cinq rais, partout ailleurs elles en ont six. Nous n'exprimerons le nombre des rais que dans les cas qui font exception, en mettant le nombre des rais entre crochets. En Suisse, pays douteux entre la France et l'Allemagne, les étoiles ont tantôt cinq, tantôt six rais, ce que nous nous sommes efforcé d'indiquer en chaque cas particulier. » N'y a-t-il qu'en Suisse où il n'y ait point d'uniformité à ce sujet? Peut-être faut-il y joindre au moins la Flandre entière, vassale de la France, puis gouvernée par les ducs de Bourgogne avant d'être possédée par les Habsbourg et partagée avec les Bourbons (voir la chartreuse de Lille, 1618), et l'Italie qui subit bien un peu l'influence politique française jusqu'au XVI^e siècle, où elle fut dominée par l'Autriche au nord et par l'Espagne au midi. Depuis lors les Petroni peuvent avoir mis six rais à leurs étoiles. Ciacconi a suivi pour tous les cardinaux qui en portent, quelle que soit leur nationalité, la coutume de Rome à son époque. Dom Le Vasseur a constamment suivi la règle adoptée en France, même pour les maisons situées en Allemagne et dans la péninsule ibérique. Si, par le fait, il est tombé juste ici, il est à rectifier en d'autres endroits selon les documents, plus sûrs encore que Rietstap.

(à suivre).